

Procès-verbal des délibérations du Bureau syndical			
Séance du jeudi 24 avril 2025 à 17h		N° Délibération	DBS-2025-IV-01
Convocation 17/04/2025	CAIRE - Haguenau	PJ	-

Présents	9	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Roger ISEL, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT et M. Claude STURNI.
Membres en exercice	17	

Excusés	8	Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Serge STRAPPAZON, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.
----------------	----------	---

ORDRE DU JOUR

DBS 2025-IV-01

Avis relatif au projet de Schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS)

Séance du jeudi 24 avril 2025 à 17h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-IV-01 : Avis relatif au projet de Schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS)

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Par délibération du 11 octobre 2018, la révision du SCoTERS a été prescrite à la suite de l'analyse des résultats de l'application du SCoT en vigueur.

Le projet Schéma de cohérence territoriale a été arrêté par le comité syndical du Syndicat mixte pour le SCoTERS lors de sa séance du 04 mars 2025.

I. Demande d'avis du PETR en charge du SCoT

L'article L. 143-20 du code de l'urbanisme dispose que le projet SCoT arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration.

Réceptionné le 17 mars 2025, le PETR de l'Alsace du Nord a jusqu'au 17 juin 2025 pour exprimer un avis. Faute d'avoir été exprimé dans un délai de trois mois, cet avis des personnes publiques associées est réputé favorable.

II. Éléments du projet du SCoT de la Région de Strasbourg (SCoTERS)

A. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le PAS, qui décline le projet de territoire, s'articule autour de 3 axes.

Axe 1 : Territoire SOLIDAIRE

Le projet s'inscrit dans une croissance maîtrisée de l'habitat en fixant les modalités pour un aménagement durable et dans le respect des sols. Il vise à répartir l'offre de logements, d'emplois, de services et d'équipements de façon à réduire les déplacements obligés et à favoriser les mobilités décarbonées, actées comme pilier de l'aménagement du territoire du SCoTERS.

Il ambitionne également de promouvoir les pratiques et aménagements favorables à la santé, contribuant ainsi à la qualité de vie et au bien-être de la population.

1. Renforcer la mobilité décarbonée comme pilier de l'aménagement du territoire
2. S'inscrire dans une croissance mesurée et un développement raisonné de l'habitat
3. Un projet de territoire favorable à la santé, à la qualité de vie et au bien-être de la population

Axe 2 : Territoire RESSOURCE

Le projet entend renforcer la nature comme socle fondamental du cadre de vie tout en préservant l'identité des territoires (paysage, patrimoine bâti) et la ressource sol. Il s'inscrit dans une trajectoire de sobriété et de neutralité carbone s'appuyant sur des stratégies foncières et énergétiques.

Séance du jeudi 24 avril 2025 à 17h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-IV-01 : Avis relatif au projet de Schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS)

L'ensemble des composantes des ressources locales constitue des leviers de transition, y compris à vocation économique (agriculture, économie circulaire, innovation), au plus près des attentes des populations et dans le respect des milieux.

4. Renforcer la nature comme socle fondamental
5. Préserver le capital sol
6. Promouvoir une économie locale et une stratégie énergétique s'appuyant sur les ressources du territoire

Axe 3 : Territoire RAYONNANT

Le projet vise à assumer à l'échelle du territoire du SCoTERS un rôle de moteur régional, local et européen, en capitalisant sur ses atouts stratégiques. Il affirme l'ambition de renforcer l'attractivité résidentielle, économique, touristique et culturelle du territoire, tout en soutenant les transitions écologiques et énergétiques.

7. Assumer un rôle de moteur régional et européen
8. Renforcer l'attractivité résidentielle et économique
9. Accompagner les transitions territoriales par une approche équilibrée et résiliente

B. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est structuré autour de 4 axes. Il fixe des objectifs et des orientations permettant d'atteindre les ambitions du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Axe Transversal – Changer le modèle d'aménagement

Le SCoTERS engage un changement global des pratiques d'aménagement pour anticiper les impacts du changement climatique et renforcer la qualité de vie. Il privilégie la solidarité territoriale, la proximité, les mobilités décarbonées et la qualité urbaine. La santé devient un objectif transversal, en lien avec l'urbanisme, les mobilités et les espaces naturels. La sobriété foncière et énergétique est au cœur des politiques publiques. Tous les projets doivent s'inscrire dans la séquence éviter-réduire-compenser (ERC).

Axe 1 – Répondre aux besoins de la population

L'axe 1 vise à structurer les territoires par un maillage équilibré des centralités et à diversifier l'offre de logements, en favorisant les parcours résidentiels. L'objectif est d'intensifier les espaces urbanisés, densifier les opérations de logements, et améliorer la mixité sociale. Les mobilités actives et les transports collectifs doivent devenir le socle de l'aménagement. L'accès aux services publics, aux équipements et aux bassins d'emplois est également renforcé.

Séance du jeudi 24 avril 2025 à 17h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-IV-01 : Avis relatif au projet de Schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS)

Axe 2 – Permettre la résilience du territoire

Le projet développe une trame verte et bleue pour préserver la biodiversité, les paysages et les ressources naturelles. Il vise à réduire la vulnérabilité face au changement climatique par la renaturation des espaces urbanisés, la protection des milieux humides et la gestion raisonnée de l'eau. L'adaptation énergétique est encouragée, en particulier via les énergies renouvelables. Le SCoTERS entend aussi pérenniser l'agriculture locale comme levier économique et écologique.

Axe 3 – Favoriser les dynamiques territoriales

Cet axe structure l'aménagement économique en renforçant l'attractivité des centralités et en maîtrisant l'implantation des activités commerciales et logistiques. Il promeut un développement économique plus sobre, en favorisant l'implantation des emplois près des centralités et des transports. L'accent est mis sur le rayonnement européen de Strasbourg, en développant l'accessibilité multimodale et les fonctions métropolitaines. Les espaces d'activités doivent devenir plus qualitatifs et durables.

Séance du jeudi 24 avril 2025 à 17h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2025-IV-01 : Avis relatif au projet de Schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS)

DECISION

Le Bureau syndical,

A l'unanimité,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat mixte pour le SCoTERS en date du 04 mars 2025 arrêtant le projet de SCoTERS révisé,

Vu la délibération du comité syndical n°2020-II-06 du PETR de l'Alsace du Nord en date du 28 août 2020 donnant délégation au bureau du PETR pour exprimer tout avis ou accord réglementairement exigé de la part du PETR en tant qu'établissement en charge du SCoT,

Vu la réception au 17 mars 2025 du dossier de SCoT de la Région de Strasbourg arrêté le 04 mars 2025,

Vu le projet de schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord arrêté le 03 juillet 2024 par le Comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord,

Relève les nombreux enjeux communs qui lient les territoires du SCoTERS et du SCoTAN en matière d'aménagement du territoire, avec des défis partagés particulièrement marqués dans le domaine des déplacements. Ces deux territoires, par leur proximité géographique et leurs dynamiques de développement, partagent des besoins convergents en matière de mobilité, qu'il s'agisse des transports collectifs, des liaisons cyclables ou de la gestion des flux de circulation.

Souhaite qu'une attention particulière soit portée à la mise en valeur des connexions entre le nord du SCoTERS et le sud du SCoTAN, notamment vers la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Communauté de communes de la Basse-Zorn. Renforcer ces synergies apparaît essentiel pour consolider la cohérence territoriale, fluidifier les déplacements et améliorer la qualité de vie des habitants. Une telle approche permettra de mieux répondre aux besoins des usagers tout en encourageant une mobilité durable et partagée.

Charge M. Président des formalités afférentes au présent avis.

Affiché au siège du PETR, le

13/05/2025

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



Claude STURNI

Président